

AIDES À LA VALORISATION DES CENTRES ANCIENS – OPAH RENOUVELLEMENT URBAIN



Cible

Logements privés existants situés dans le périmètre d'un centre ancien
Dispositif actuellement en cours sur la commune de Fontaine



Bénéficiaires

Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans le périmètre d'un centre ancien



Conditions d'éligibilité

3 volets

- Dispositif d'optimisation thermique et architecturale (OTA):
 - Copropriétés d'avant 1945 dans le périmètre de l'OPAH RU
 - Travaux énergétiques, de sécurité, de vétusté
 - Programme de travaux au cas par cas
- Travaux thermiques dans les copropriétés 1945-1975 : cf dispositif Mur|Mur 2
- Copropriétés dégradées : cf dispositif OPAH-CD



Montant de l'aide

Volet OTA (*optimisation Thermique et Architecturale*)

- Aide individuelle pour travaux en parties privatives :
20% HT des travaux subventionnables
- Aide au syndicat pour travaux en parties communes :
20% HT des travaux subventionnables

Volet thermique : cf dispositif Mur|Mur 2

Volet OPAH-CD : cf dispositif d'OPAH-CD

Montant moyen de l'aide : 2 500€
par logement

Des subventions à l'ingénierie pour des études et le suivi-animation du dispositif sont également accordées par la Métropole.